

Un printemps des droits de l'Homme ?

Un printemps avec la pandémie n'est pas tout à fait un printemps. Encore moins quand il s'agit des droits de l'Homme et que le coronavirus entraîne son cortège de privations de libertés, de décisions autoritaires, de mise sous le boisseau de la concertation.

Ce mois de mars 2021 sera cependant l'occasion de dire haut et fort que nous refusons ce monde que nous construisent les politiques au Pouvoir, en réduisant nos libertés, en niant l'égalité des droits de tous les résidents sur le territoire français, en substituant la discrimination et l'exclusion à la solidarité qui s'exprime sur le fronton de nos mairies sous le nom de fraternité. En tolérant aussi la destructio de la planète ...



Pour nous ce mois de mars sera le mois de l'affirmation des droits de l'Homme, malgré la pandémie.

Avec l'affirmation de l'égalité des droits entre hommes et femmes et notre association à la journée internationale des droits des femmes.

Avec nos initiatives vers les écoles pour réaffirmer notre rejet de toutes les formes de discrimination lors de la journée internationale du 21 mars contre le racisme.

Avec la poursuite, le 15 mars de notre dénonciation des projets liberticides « sécurité globale » et « séparatisme » que le gouvernement continue de nous concocter dans le silence du confinement sanitaire.

Avec notre soutien aux Birmans, et aux Algériens qui luttent, chacun dans leurs pays, pour obtenir les libertés auxquelles ils ont droit

Que pour toutes et tous, mars soit un printemps des libertés !

Etudiants : le point de rupture



La situation des étudiants français n'a jamais été idyllique tant les moyens mis au service de l'Université et des jeunes étaient comptés et dépourvus de grands programmes novateurs. La pandémie est venue détériorer encore une situation difficile : suppression d'une majorité de cours, destruction de la vie sociale des campus, perte des petits boulots indispensables pour assurer la subsistance et le logement dans ce système inégalitaire, rupture dans la construction d'une culture universitaire rendant capable de s'adapter aux évolutions du monde. Face au drame étudiant de cet hiver, le pouvoir n'a su que prendre des mesurette, des oboles, des placebos. Et ne parlons pas de la situation des étudiants étrangers

Nier le rôle de l'Université

Dans le même temps, la ministre Frédérique Vidal et l'ensemble du gouvernement préfèrent s'attaquer à l'ensemble de l'Université en

niant le principe même de la fonction universitaire de libre réflexion.

On touche là-même à la réalité de ce pouvoir macronien opportuniste et électoraliste. Incapable – et sans volonté - de régler les vrais problèmes des catégories en désarroi en raison de la crise sanitaire. Mais friand de tendre la main et de partager les idées de l'extrême droite.

La ministre Vidal n'est que le pendant du ministre Darmanin vantant sans vergogne les idées et les actes de Marine Le Pen



Droits des femmes, toujours et encore



La pandémie a provoqué la suppression de l'ensemble du programme lillois de célébration des luttes pour les droits des femmes. A l'exception de deux manifestations qui se dérouleront les 6 et 8 mars.

Le samedi 6 mars à 14 heures, Porte de Paris démarrera la manifestation unitaire organisée par le collectif. Nous y participerons sur le thème de la mixité et de l'égalité des droits

Le lundi 8 mars une manifestation syndicale, place de la République. A 15h40, à l'heure où le travail des femmes devient bénévole, pour l'égalité salariale et les conditions de travail.

Pour une réflexion en milieu étudiant

Les nouvelles adhésions de décembre et janvier à la section LDH de Lille nous ont fait retrouver les contacts directs avec l'Université et le monde étudiant. Un monde particulièrement touché par les conséquences de la crise du COVID et les errements gouvernementaux dans la prise en charge des jeunes.

Mais aussi un milieu propice pour préparer les débats de fond publics qui s'inscrivent dans les missions de la Ligue et que nous devons donc réinstaurer à Lille.

Un groupe de travail composé de Christophe Boussemart, Jacques Poquet et Emmanuelle Jourdan-Chartier a commencé sa réflexion sur ces questions, notamment en rencontrant Judith Hayem et des représentants du « Collectif Galois » regroupant notamment des étudiants étrangers et en préparant des rencontres avec le MRAP, la Cimade et le CSP 59



Le « Collectif Galois » qu'est-ce-que-c'est ?

Le collectif a été créé en janvier 2017, suite au démantèlement de la "Jungle de Calais", à l'occasion de l'arrivée à l'Université de Lille d'étudiants en exil dans le cadre du programme PILOT.

Le Collectif doit son nom au fait que ces étudiants étaient logés à Villeneuve d'Ascq dans la résidence Galois C, pourtant jusque-là vide et fermée pour insalubrité.

Ce programme PILOT avait été créé conjointement par les Universités Lille1, 2 et 3 (non fusionnées à l'époque), la Préfecture et la société ADOMA (ex Sonacotra).

C'est dans cette résidence que se sont tenues premières réunions jusqu'à la fermeture du lieu pour travaux en octobre 2019.

Le Collectif a fourni, dans un premier temps, un accompagnement juridique aux étudiants qui venaient de Calais et souhaitaient apprendre le français et reprendre des études.

Il continue à fournir cet accompagnement ainsi que des réunions d'information sur la demande d'asile. Ces actions ont également porté sur le logement, son caractère ségrégant, l'état des chambres, l'absence de cuisine dans cette résidence, etc. Au fil du temps, les questions portées par le groupe de bénévoles et militants se sont élargies et ont fait prendre conscience de la difficulté d'un accueil correct et autorisant des études véritables pour ces étudiants.

A partir de janvier 2018, de nombreux étudiants en exil pas dans le programme PILOT mais pourtant inscrits à l'Université, ont rejoint le Collectif, et notamment nombre d'étudiant.e.s tombant sous le coup des accords de Dublin ou débouté.es du droit d'asile

Rapatrier les Français détenus en Syrie



Pascale Descamps, habitante de Boulogne-sur-Mer, a entamé le 1^{er} février une grève de la faim pour obtenir le rapatriement sanitaire de sa fille - atteinte d'un cancer - et de ses quatre petits-enfants, détenus dans un camp en Syrie. Depuis novembre, elle n'a reçu aucune réponse des autorités françaises à ses demandes

En 2015, sa fille avait quitté la France après s'être convertie à l'islam, avec ses trois enfants et son compagnon djihadiste, tué quelques mois plus tard.

La Ligue des droits de l'Homme demande le rapatriement et le jugement en France des djihadistes français actuellement emprisonnés en Syrie. Ce que refuse actuellement le gouvernement.

Dans cette démarche, il ne s'agit évidemment pas de justifier l'appel djihadiste mais de permettre un jugement et l'exécution d'une peine dans des conditions dignes et équitables. Pascale Descamps le reconnaît clairement quand elle dit « j'ai conscience que si elle rentre, elle sera jugée et mise en prison »

Et puis, il faut prendre en compte l'avenir des enfants, nullement responsables des décisions et des actions de leurs parents

C'est dans cette optique que la délégation régionale LDH des Hauts de France et la section de Boulogne ont exprimé leur sympathie à Pascale Descamps et lui ont apporté leur soutien.

Le délégué régional Alain Vantroys et la présidente de Boulogne (ici sur la photo) ont exprimé les positions de la Ligue des droits de l'Homme dans des interventions sur FR3, France Bleu, ainsi que dans la presse régionale.

La section de Lille s'associe bien évidemment à ces soutiens

Pas de profit sur le COVID

La COVID-19 se propage comme un feu de forêt. Les solutions doivent se propager plus rapidement encore. Personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'a pas accès à des traitements et des vaccins sûrs et efficaces.

Nous avons tous droit à la protection. Signez cette initiative citoyenne européenne afin que la Commission européenne prenne des mesures pour faire des vaccins et des traitements anti-pandémiques un bien public mondial, librement accessible à tous.



Signez la pétition !

Birmanie : Après le coup d'état du 1^{er} février 2021



Depuis le début du mois de février, les militaires ont repris le pouvoir en Birmanie. Les dirigeants politiques sont emprisonnés et une répression forte s'exerce contre la démocratie et les citoyens.

La section de Lille est particulièrement concernée par ce putsch car plusieurs adhérents ou sympathisants de Lille sont birmanais ou ont fait de nombreux séjours dans ce pays. C'est le cas de Jean-François Bonhomme qui nous fait le point de la situation à la mi-février.

Faisons connaître notre soutien !

Au cours de notre réunion de Bureau élargi des 4 et 18 février, nous avons entendu des exposés de Jean-François Bonhomme et décidé collectivement :

- L'envoi d'un courrier à l'ambassadeur de Birmanie à Paris
- La rédaction et la diffusion d'un 4 pages résumant la situation et appelant à intervenir auprès de l'ambassade

Ce 4 pages figure en annexe de cette présente LETTRE de mars et nous vous invitons à le diffuser le plus largement sur le net afin de soutenir, vous-aussi la ferme résistance du peuple birman.



Hirak 2

Solidarité avec le peuple algérien !



Après une année 2020 plutôt calme, sous le signe de la trêve sanitaire, les Algériens se mobilisent de nouveau contre le régime. Dans les rues de plusieurs wilayas du pays, des milliers de manifestants ont investi les rues.

Deux ans après le début du Hirak, malgré la tenue d'une élection présidentielle et la révision de la Constitution, les revendications demeurent les mêmes. "Daoula Madania machi asskaria" (État civil et non militaire) ou encore "Système, dégage !".

Avec le retour des "marcheurs", vendredi 26 février, la répression policière était également au rendez-vous. Les activistes ont ainsi documenté des arrestations brutales. Selon Observ'Algérie, 600 personnes auraient été interpellées, dont des avocats, journalistes et même des personnes âgées. La plupart d'entre elles ont cependant été relâchées.

Palestine : La CPI rouvre l'espoir

La Cour pénale internationale, dont le siège est situé à la Haye (Pays-Bas), a affirmé le 5 février que sa juridiction s'étendait bien jusqu'aux territoires palestiniens et qu'elle était compétente pour juger les faits survenus sur place, ce qui pourrait ouvrir la voie à une enquête pour crimes de guerre. La CPI a expliqué dans un communiqué avoir "décidé à la majorité que la juridiction territoriale de la Cour pour la situation en Palestine s'étendait aux territoires occupés par Israël depuis 67".

Une victoire difficile

À l'été 2014, l'intervention militaire d'Israël contre le Hamas qui contrôle la bande de Gaza fait 2251 morts palestiniens et 74 israéliens.

En janvier 2015, la procureure de la CPI décide d'ouvrir une enquête préliminaire sur d'éventuels crimes de guerre commis pendant ce conflit.

Puis, en décembre 2019, elle annonce l'ouverture prochaine d'une enquête formelle. Mais pour qu'elle aboutisse, Fatou Bensouda veut s'assurer que la cour est bien territorialement compétente sur Gaza. La réponse est donc tombée : la CPI a compétence sur les territoires palestiniens conquis par Israël en 1967, soit Gaza, Cisjordanie et Jérusalem Est



Fatou Bensouda, procureure de la CPI



« C'est un pas important dans la quête de justice et de responsabilité concernant l'occupation inexplicable, depuis 53 ans, de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza », a déclaré Michael Lynk, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967.

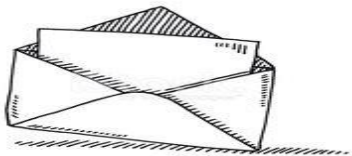
« Les principaux organes politiques des Nations Unies ont à plusieurs reprises échoué à faire appliquer leur propre corps de résolutions sur l'occupation israélienne », a affirmé l'expert indépendant.

Le 5 février 2021, la Chambre préliminaire I de la CPI a décidé à la majorité, que la compétence territoriale de la Cour dans la situation en Palestine, un État partie au Statut de Rome de la CPI, « s'étend aux territoires occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est »

Une décision qui « offre un espoir »

« Cette décision ouvre la porte à ce que des allégations crédibles de crimes relevant du Statut de Rome fassent enfin l'objet d'une enquête et puissent éventuellement atteindre le stade du procès devant la CPI », s'est félicité M. Lynk.

« Cela offre un profond espoir à ceux qui croient que le fait d'avoir commis des crimes graves doit avoir des conséquences, et non pas être toléré », a-t-il ajouté.



Courrier du mois de la section

Dans la continuité de son action pour le droit au logement, notre section a décidé d'intervenir auprès de Michel Lalande, préfet de région le 24 février pour attirer son attention sur des dérives que nous avons constatées

- Sur le respect de la trêve hivernale
- Sur les prérogatives des huissiers de Justice



Voici le texte de ce courrier

Monsieur le Préfet,

Au cours de sa dernière réunion, notre comité s'est ému de plusieurs cas de non-respect de la trêve hivernale constatés dans le secteur de Lille au cours de ces dernières semaines.

Fin janvier à Villeneuve d'Ascq, une jeune étudiante de 21 ans a été expulsée de sa résidence universitaire CROUS par une intervention d'huissier à la demande de ce bailleur « social ».

Le 16 février, à Lambersart, deux septuagénaires ont été aussi expulsés du logement qu'ils occupaient depuis 18 ans au Pacot-Vandracq par des huissiers agissant pour le compte de Vilogia.

Nous ne rappellerons pas les nombreuses interventions du comité Rom de Lille protestant contre les interventions inopinées et illégales des huissiers et des forces de l'ordre pour expulser de leurs bidonvilles, en pleine période de trêve, de réfugiés SDF Roms.

Le fait que des initiatives associatives ou municipales aient pu atténuer les rigueurs de ces expulsions, n'efface pas le constat que la trêve hivernale a été violée et que, à plusieurs reprises, les huissiers se sont attribués des prérogatives auxquelles ils n'avaient pas droit.

Nous sommes d'autant plus inquiets que la prolongation cette année de la trêve hivernale jusqu'au 1^{er} juin nous fait craindre que des opérations intempestives se multiplient illégalement dans les semaines à venir.

Par la présente, la Ligue des droits de l'Homme vous demande donc d'être particulièrement vigilant pour assurer le respect de la trêve hivernale prolongée et rappeler à la Chambre départementale des huissiers que ceux-ci ne peuvent en aucun cas s'arroger des prérogatives d'exécution qui ne relèvent que de votre autorité.

Dans l'espoir d'être entendue et dans l'attente de votre réponse, la Ligue des droits de l'Homme de Lille vous adresse l'expression de toute sa considération.

Des réponses à nos courriers ...

Nous avons reçu au cours de ce mois deux réponses

- Le secrétariat du Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin nous a informé que le Premier Ministre lui avait transmis le courrier sur la sécurité globale que nous avons déposé en Préfecture le 21 novembre à l'issue de la manifestation que nous avons organisé place de la République à Lille
- En réponse au courrier que nous lui avons adressé le 22 janvier pour réclamer des mesures d'urgences pour les SDF à la veille de la vague de froid, le préfet de région, préfet du Nord Michel Lalonde nous a adressé un long courrier où il détaille l'ensemble des mesures exceptionnelles qu'il a prises pour faire face à cette situation



Roms de l'agglomération lilloise

Un sas à la Cruppe et résorption des bidonvilles ?

Après l'incendie qui a détruit cinq baraquements dans ce camp à la lisière de Mons-en-Barœul, le collectif Solidarité Roms avait réitéré sa demande pour en faire un site avec des bungalows et un suivi social renforcé. La MEL y est maintenant favorable.

Sur le terrain de la Cruppe qui lui appartient et qui a le statut de « site aménagé géré » (SAG), la MEL a fourni l'accès à l'eau, des sanitaires, et elle assure des collectes de déchets régulières. Mais Anne Voituriez a reconnu que les familles qui vivaient à la Cruppe « avaient été laissées à l'abandon ». Elle a assuré que la MEL « appuierait auprès de l'État » pour que ce camp, toléré depuis dix ans, devienne donc un village d'insertion.

Le collectif Roms, qui, par le passé, avait déjà demandé ce changement de statut, sans obtenir de réponse, peut donc être plutôt confiant, cette fois, d'autant qu'en décembre, le préfet a solennellement affirmé qu'il voulait mettre un coup d'accélérateur à la résorption des bidonvilles.

« Une belle avancée, encore inespérée il y a quelques semaines. A confirmer dans les faits » estime Bertrand Verfaille, animateur du collectif Rom.



Editorial

La LDH de Lille en projet

La fin de l'année 2020 a été marquée, entre autres, par la volonté du bureau élargi d'élaborer un projet de développement pour les 3 années à venir.

Pourquoi cette démarche ?

Il nous est apparu nécessaire de mener une réflexion sur notre organisation et notre faculté à la faire évoluer en fixant un cap et des orientations.

Des discussions en réunion, l'apport de contributions écrites et une consultation de l'ensemble des adhérents ont permis de dessiner les contours du projet de développement. Le projet et ses orientations ont été présentés lors de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2021 pour validation.

Quelles sont les principales orientations de ce projet ?

Les orientations concernent notre organisation interne, comme notre manière de développer notre communication, notre façon d'accueillir les nouveaux adhérents, de nous structurer en groupes de travail thématiques. Parmi ces orientations figure également notre volonté d'organiser d'ici 1 an un événement public de type Assises en coopération avec les associations partenaires de la LDH. A plus long terme le projet de création d'une Maison des Droits de l'Homme à Lille constituerait une avancée notable pour poursuivre nos missions en lien étroit avec nos partenaires.

Au quotidien les permanences juridiques auprès des étrangers, l'accompagnement des Roms, les interventions en milieu scolaire, notre participation à l'Observatoire des Pratiques Policières, nos interpellations auprès des autorités pour dénoncer des injustices et nos participations aux manifestations contre certains projets de lois du gouvernement constituent le socle de nos interventions.

Nos échanges en réunion de bureau élargi nous aident à définir des priorités comme celles de combattre les atteintes aux libertés, les discriminations et aussi, à la veille de périodes électorales, à combattre les idées de l'extrême droite.

Comme vous l'avez compris de nombreux chantiers sont ouverts et chaque adhérent est invité à nous rejoindre, même ponctuellement, pour apporter son concours au rayonnement de la section dans son environnement.

Fatima Mezzani,
présidente de la section de Lille



La Lettre Interne



Bulletin d'info LDH de Lille - ldh.lille5900@gmail.com - Mars 2021

Assemblée LDH régionale



La Délégation régionale des Hauts de France a tenu son Assemblée Générale le Samedi 13 février par visio- conférence. 14 sections étaient représentées. Roseline Tiset, Michel Philibert et Jacques Poquet représentaient la section de Lille.

Les rapports moral et d'activités d'Alain Vantroys et le rapport financier de Georges Voix ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Au programme de l'année à venir, la Région LDH a notamment inscrit la situation des mineurs étrangers non accompagnés, le projet de loi sur le séparatisme, l'extrême-droite et les élections régionales. Une exposition sur la peine de mort est en cours d'élaboration ainsi que l'organisation régionale d'un concours de plaidoirie.

Le Comité régional a été renouvelé et Jacques Poquet y représentera la section de Lille.

Lors de sa première réunion, le Comité l'a élu Trésorier-Adjoint, à côté de Georges Voix et d'Alain Vantroys qui a été reconduit dans sa fonction de Délégué Régional.

Le Comité régional

Le Comité est composé de la manière suivante :

Lydia Blaszczyk Arras
Didier Bonivar Beauvais
Viviane Caron Saint-Quentin
Jean-Louis Delhay Cambrai
Marie-Agnès Desprez Hémin-Beaum.
Jacques Pocquet Lille
Cécile Korn Amiens
Senghor Ruhimbika Boulogne
Michèle Leroux Amiens
Jean Sename Dunkerque
Chantal Marchand Beauvais
Stéphanie Maréchal Cambrai
Gérard Van Reysel Beauvais
Evelyne Plée Abbeville
Alain Vantroys Roubaix – Tourcoing
Lucie Samad Compiègne
Jean-Luc Villet Roye
Maryvonne Urbanik Arras
Georges Voix Roubaix – Tourcoing
Jeadette Vaillant Bouloane



Pas d'AG fédérale LDH cette année ...

Chacune des sections de la Fédération (Cambrai, Dunkerque, Lille, Roubaix-Tourcoing,) a tenu son assemblée générale depuis le mois de novembre. La Délégation régionale en a fait de même par visio – conférence. Les débats ont donc eu lieu. Le Bureau de la fédération a eu très régulièrement des contacts avec les sections et a publié des notes d'information. Dans ces conditions, il n'a pas été jugé opportun de surajouter une AG qui n'aurait pas pu se tenir en présentiel.

Le Bureau fédéral enverra à chacune des sections les rapports statutaires au début du mois de mars et demandera à chacune des sections de voter sur chacun d'eux et de transmettre les résultats des votes au président fédéral, Michel Legrand.

Le Bureau fédéral assurera son mandat jusqu'au moment où une AG pourra se tenir en présentiel. Le Comité fédéral étant composé, sans élection, des représentants de chacune des sections, il sera aussi demandé aux sections de désigner ses représentants, conformément aux statuts



**Avec la Ligue des
droits de l'Homme**

- **Pour les
libertés**
- **Pour la
démocratie**

**Soutenons
la Résistance
birmane
contre le
coup d'Etat
militaire**



Birmanie : Après le coup d'état du 1^{er} février 2021

Le 1^{er} février, les militaires ont repris le pouvoir en Birmanie. En réalité ils ne l'avaient pas quitté, la parenthèse 2011-2020 qui a connu des élections, d'abord bidon puis crédibles, n'étant qu'une période de faux nez : derrière la démocratie de façade, le vrai pouvoir confisqué aux birmans en 1962 est resté en permanence dans les mains de l'armée.

Birmanie



Le masque est donc tombé. Au-delà de la démocratie ce sont évidemment toutes les libertés qui sont menacées, à commencer par celle de manifester.

Cependant, depuis début février la population résiste ; de nombreuses, massives et diverses manifestations ont lieu sur tout le territoire national. Avec beaucoup de courage ...

et pas mal d'humour..



La junte a annoncé qu'elle formera une « démocratie véritable et disciplinée », ce qui a tout pour rassurer !

A mi-février environ 400 personnes ont été arrêtées, depuis la tête de l'état (dont la n°1, Daw Aung San Su Kyi) jusqu'à de simples manifestants, une personne est morte, tuée d'une balle dans la tête, il est difficile d'estimer le nombre de blessés. Les pratiques passées de l'armée à l'encontre de ses concitoyens font craindre le pire.

**La Birmanie
est debout
contre les
putschistes !**



En dépit des menaces de la junte qui s'est emparée du pouvoir le 1^{er} février, des centaines de milliers de personnes ont défilé ces jours derniers dans de nombreuses villes du pays, bravant policiers et militaires. Ni les deux morts de Mandalay, tués par la police samedi 20 février, ni la promesse d'élections « libres et justes » dans un futur indéterminé, ni les mises en garde adressées aux jeunes manifestants risquant de « mourir » en rejoignant les grands rassemblements antirégime, rien n'y fait : trois semaines après le coup d'état militaire du 1^{er} février, la colère des Birmans ne faiblit pas. La Birmanie est debout, dressée comme un cobra furieux contre les « hommes en vert », couleur de l'uniforme des officiers de la Tatmadaw (les forces armées birmanes).

Des centaines de milliers de personnes ont encore défilé en fin de semaine, bravant policiers et militaires en position dans les rues, se gaussant des menaces du nouveau pouvoir, défiant la junte, dédaigneuses des risques encourus.

Repères historiques récents :

- **1948** : fin de la période coloniale anglaise (1886 – 1947) : indépendance du pays

- **1962** : un coup d'état militaire mené par le général U Ne Win met fin à une période de démocratie durement confrontée à la volonté centrifuge de plusieurs régions

- la dictature militaire s'habille d'un parti nommé Burma Socialist Program Party (BSPP). En fait de programme, la coupe réglée du pays par les militaires le conduit à la ruine

- **1988** : d'importantes manifestations populaires dans les grandes villes pour réclamer la démocratie sont sauvagement réprimées ; on estime qu'environ 3.000 civils sont tués par les militaires qui emploient des armes de guerre dans les artères de Rangoun et ailleurs. L'armée change de masque et instaure le Conseil d'État pour le rétablissement de la loi et de l'ordre (SLORC)

- **1990** : élections législatives. Le nouveau parti de la Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD) l'emporte largement. Le parlement élu ne sera jamais installé et la dirigeante de la NLD, Daw Aung San Suu Kyi, est assignée à résidence. Elle le sera jusqu'en 1995, puis de 2000-2002, et 2003 à 2010

- **2005** : Naypidaw, ville créée ex nihilo loin de tout lieu fréquenté, devient capitale à la place de Rangoun

- **2007** - « révolution de safran » : une large partie de la population des bonzes (ils sont quelques centaines de milliers dans le pays) sort des

monastères pour manifester dans la rue ; les revendications sont à la fois économiques et sociales. L'armée tire et il y a des morts (une dizaine ?)

- **2008** - Nargis : le 2 mai un violent cyclone balaie les plaines du delta de l'Irrawaddy où, sans obstacle naturel, la montée des eaux noie massivement. On estime le nombre de morts à plus de cent-trente mille personnes. En outre, la quasi totalité du bétail est tuée. Une catastrophe humaine et économique qui met, si besoin était, en évidence les graves carences de la gestion du pays par les militaires.

- **2011 – 2015** - retour apparent à la démocratie : en novembre 2010, l'armée cédant aux pressions internes et externes organise un semblant d'élections et met en place des chambres aux ordres. Mais en novembre 2015 des élections législatives crédibles sont, sans surprise, un succès massif pour la NLD qui obtient une large majorité dans les deux chambres, succès qui sera encore plus net aux élections de novembre 2020.

Cependant, la constitution imposée par l'armée accorde 25 % des sièges à celle-ci ... et une majorité de 75 % pour tout amendement, et aussi les ministères de la défense, de l'intérieur et des affaires frontalières. Le pouvoir civil est pieds et poings liés.



- **2017** - le drame des Rohingyas : après des années de persécutions de la part du régime et l'entretien de sentiments racistes (langue, religion, couleur de peau, ...) de la part de la majorité bama du pays,

le mouvement d'émigration massif entamé en 2010 prend des dimensions gigantesques en 2017, après que l'armée s'est livrée à de gravissimes exactions (tueries, viols, incendies, destructions, déplacements forcés, enfermements en camps de concentration) sur la population rohingya vivant essentiellement dans la province de l'Arakan.

Ce sont entre 700.000 et 1.000.000 de personnes qui doivent fuir vers le Bangladesh proche pour sauver leur vie. Le nombre de victimes est difficile à chiffrer ; il est au minimum de 10.000 tué(e)s. Le pouvoir civil, contraint, endosse cette catastrophe, un vrai crime contre l'humanité. Les conditions de vie des réfugié(e)s sont elles aussi dramatiques.

Les acteurs du coup d'État en Birmanie				
ARRÊTÉE	ARRÊTÉ	CHEF DU PUTSCH	DÉSIGNÉ	DÉSIGNÉ
Aung San Suu Kyi Cheffe de facto du gouvernement civil et dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND)	Win Myint Président depuis 2018. Membre de la LND, loyal à Suu Kyi	Min Aung Hlaing Général et chef des forces armées depuis 2011, il concentre l'essentiel des pouvoirs	Myint Swe Ancien général et vice-président, désigné comme président intérimaire	Wunna Maung Lwin Ancien min. des Affaires étrangères de l'ex-général Thein Sein, de retour au poste

- le régime de sanctions mis en place par les pays occidentaux et le Japon au début des années 1990 a durement touché l'économie du pays. Il a été allégé par étapes dans les années 2010. Dans le même temps, le régime a été soutenu (de manière ambiguë) par la Chine. Il l'est encore ; c'est ainsi que les media officiels chinois ont qualifié le coup d'état du 1^{er} février d'« important remaniement ministériel ». On peut difficilement aller plus loin dans la maîtrise de la litote !



Quelques chiffres sur la « République du Myanmar » :

- population : environ 55 millions
- superficie : 680.000 km²
- PIB : environ 70 milliards €, soit à peu près 1300 € par an, par personne



Les prises de position de la fidh

Fédération internationale des Liques des droits de l'Homme

Bangkok - Paris - La FIDH et son organisation membre ALTSEAN Birmanie condamnent avec la plus grande fermeté le coup d'État de l'armée birmane ainsi que la détention des dirigeants civils du pays.

"Nous condamnons le coup d'État évident du Tatmadaw et son mépris total de l'État de droit. Nous demandons instamment au Tatmadaw de se retirer, de respecter les résultats des élections générales de 2020, d'autoriser immédiatement le Parlement élu à se réunir et de respecter les droits humains"

Adilur Rahman Khan, FIDH Secretary-General

Le président Win Myint, la conseillère d'État Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) au pouvoir ont été arrêtés au cours de raids qui se sont déroulés à à Naypyidaw. Des militants ont été arrêtés à Yangon. Peu de temps après, le Tatmadaw a annoncé que le pouvoir avait été remis au vice-président et général à la retraite, Myint Swe.

"Depuis plus d'une décennie, les appels de la FIDH et de ses organisations membres à démanteler le système d'impunité de l'armée birmane ont été ignorés au profit d'un engagement diplomatique et économique. Aujourd'hui, il est tout à fait clair qu'une réponse internationale globale ciblant les intérêts de l'armée, y compris ses avoirs économiques, doit être mise en place d'urgence pour contenir ces développements déplorables"

Debbie Stothard, ALTSEAN-Burma Coordinator

Le Parlement élu lors des élections générales du 8 novembre 2020 devait se réunir le 1er février à Naypyidaw pour entamer le processus de désignation des dirigeants du pays pour les cinq prochaines années. La LND a remporté l'élection avec une écrasante majorité - un résultat que le Tatmadaw et son mandataire, l'Union Solidarity and Development Party (USDP), ont fait passer pour le résultat de fraudes et d'irrégularités généralisées



**Faites
connaître à
l'ambassade
de Birmanie
votre
condamnation
du coup d'Etat
militaire**

U Kyaw Zeya ,

**Ambassadeur en France
de la République
de l'Union du Myanmar**

**60, Rue de Courcelles
75008 Paris**

**Téléphone
01 56 88 15 90**

Mail

**paris-embassy@
mofa.gov.mm**

**[myanmarembassyparis
@gmail.com](mailto:myanmarembassyparis@gmail.com)**



Le courrier de la LdH de Lille à l'ambassade



Lille, le 18 février 2021

Excellence,

Le coup d'état perpétré le 1^{er} février 2021 par les forces armées birmanes est un rejet brutal du processus démocratique en cours depuis 2011 dans votre pays.

Il est évidemment une négation des choix politiques du peuple birman exprimés lors des élections générales du 8 novembre 2020.

Il abolit la plupart des libertés, renvoyant vos concitoyens au statut de sujets, sous la contrainte d'une armée toute puissante, et menaçant votre république de la dictature.

Il porte en lui le risque de crimes sanglants contre le peuple birman, semblables à ceux de 1988, en 2007 et en 2017.

C'est pourquoi, rejoignant ainsi l'ONU et tous les citoyens du monde soucieux des principes humanistes, et surtout l'immense majorité du peuple birman, nous dénonçons ce coup de force contre votre république et demandons

- **le rétablissement de la légalité**
- **la libération immédiate des prisonniers politiques, les élu(e)s et les autres**
- **le rétablissement de toutes les libertés préexistantes au coup d'état : réunion, presse, manifestation, communication, etc.**
- **la remise en route des processus démocratiques, à commencer par la réunion des chambres élues en novembre 2020**
- **le renvoi des militaires dans les casernes et la sanction des coupables d'exactions commises contre la population depuis le 1^{er} février**
- **la mise en œuvre d'une révision constitutionnelle qui placera l'armée birmane sous le contrôle du peuple birman, et non l'inverse.**

Nous vous prions d'agréer ...

18 février 2021.

Pour la section de Lille, la présidente